

FICHE INSCRIPTION SECTION ECOLE des « MAINS VERTES » 2026-2027

Adresse du secrétariat :

104, rue Sevestre
78 370 PLAISIR
Tél. (Rép.) : 06 24 69 25 91
email : secretariat@shy-versailles.org

Responsables section Mains Vertes

Dominique PASQUIER :
Tel : 01-39-55-00-45
mariedom.pasquier@wanadoo.fr

OBJECTIF ET METHODES

L'Ecole des Mains Vertes dispense des cours de jardinage afin de faire découvrir la fabuleuse vie des plantes et des fleurs à des enfants âgés de 8 à 12 ans.

Chaque enfant dispose d'une parcelle d'environ 12 m² qui lui est attribuée pour toute l'année. Il y met en pratique le travail du sol : semis, repiquage plantation entretien des jardins, étude des végétaux, etc.... Il récolte les produits de son travail qu'il emporte chez lui.

Le matériel ainsi que les graines et les plants sont mis à disposition des enfants pendant l'année.

L'animation de ces cours est assurée par des 5 à 7 adultes, tous membres bénévoles de de la Société d'Horticulture des Yvelines.

Les places sont limitées en fonction du nombre de terrains (à ce jour 10 enfants).

Les cours ont lieu à l'Arborétum de Chèvreloup à Rocquencourt, le mercredi matin de 10h à 12h du mois de novembre au mois d'octobre suivant, y compris pendant les vacances scolaires.

INSCRIPTION

Cette activité intéresse votre enfant, il a plus de 8 ans et moins de 13 ans pendant la période des cours il sera pris en charge par des adultes qui l'initieront au jardinage.

La participation comprend :

- Adhésion à la SHY : 14 euros par enfant pour l'année. (L'enfant est ainsi couvert pendant l'activité)
- Participation aux frais : 96 euros par enfant pour l'année.

Le jardin est ouvert aux enfants pendant toute l'année les mercredis de 10h à 12h. La date du premier cours sera précisée par mail.



**Société
d'Horticulture
des Yvelines**

Association reconnue d'utilité publique par décret du 1er Avril 1868
Siège social : 2 bis Place de Touraine - 78000
Versailles
SIRET n° 443 403 555 00032
www.shy-versailles.org

FICHE INSCRIPTION SECTION ECOLE des « MAINS VERTES » 2026 - 2027

Adresse du secrétariat :

104, rue Sevestre
78 370 PLAISIR
Tél. (Rép.) : 06 24 69 25 91
email : secretariat@shy-versailles.org

Responsables section Mains Vertes

Dominique PASQUIER :
Tel : 01-39-55-00-45
mariedom.pasquier@wanadoo.fr

Un formulaire par enfant

A renvoyer au secrétariat accompagné de la « Fiche Adhésion »

NOM.....
Prénom de l'enfant.....
Né(e) le :
Adresse.....
Tel portable
Adresse mail.....

Est intéressé(e) par les **Cours de Jardinage à « l'Ecole des MAINS VERTES »**, (1).

Participation aux frais à reporter sur la Fiche Adhésion (2) **96,00 €**

A, le

(1) Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront retenues selon l'ordre de réception.

(2) Ne pas oublier l'adhésion nominative à l'association qui est légalement obligatoire pour participer à cette activité (14 € par enfant).



Fiche d'ADHÉSION et Récapitulatif de vos inscriptions aux différentes sections 2026 - 2027

L'adhésion peut se faire :

- **Via Assoconnect (à privilégier)**
- via « Format papier » à renvoyer impérativement **au secrétariat** :
 - **Scannée par mail** : secretariat@shy-versailles.org
 - **Par courrier à l'adresse** : SHY – 104, rue Sevestre 78 370 PLAISIR

En cas d'adhésion sous format papier (mail ou courrier), elle doit être accompagnée :

- 1. des Formulaires d'inscription aux sections souhaités, complétés pour chaque participant**
- 2. du règlement :**
 - **par virement (RIB sur demande par mail)**
 - **par chèque à l'ordre de la Société d'Horticulture des Yvelines**

NOM.....
Prénom.....
Adresse.....
Tel portable
Adresse mail.....

	MADAME	MONSIEUR	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant
Prénoms :				
Adhésion annuelle à la SHY : ⁽¹⁾				
Enfant : 14€				
Adulte seul : 23€				
Couple : 2 x 18€				
Par sections choisies :				
ART FLORAL Report de la fiche				
MAINS VERTES Report de la fiche				
Visite de JARDINS Report de la fiche				
Jardin Potager Pédagogique Report de la fiche				
TOTAL PAR ADHÉRENT				
MONTANT TOTAL				

⁽¹⁾ L'adhésion est nominative et obligatoire pour participer aux activités de la Société. Elle couvre en particulier les frais d'assurance.